

OGEC DE L'ENSEMBLE SAINT-JOSEPH

Avenue Etienne Soulié

12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025

SASU AUDIT GILLES TOURNIER

Commissaire aux comptes

9 Avenue du Maréchal Joffre

12000 RODEZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 AOUT 2025

Aux adhérents de l'association

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association OGEC DE L'ENSEMBLE SAINT JOSEPH relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Septembre 2024 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

L5

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RODEZ, le 11 Mars 2026

Pour la société

G. TOURNIER

Commissaire aux Comptes

AUDIT Gilles TOURNIER
Commissaire aux Comptes
9 av. du Maréchal Joffre
12000 RODEZ

BILAN ACTIF AU 31/08/2025

ACTIF	31/08/2025			31/08/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	5 048 151	2 725 048	2 323 103	2 420 022
Installations techniques, matériel et outillage industriels	328 182	287 001	41 181	41 210
Autres immobilisations corporelles	1 657 918	987 837	670 080	530 525
Immobilisations corporelles en cours	3 362		3 362	23 958
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	60 000		60 000	-
Autres	1 097	-	1 097	1 047
Total I	7 098 709	3 999 887	3 098 822	3 016 763
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	126		126	
Créances			-	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	38 927	23 035	15 892	17 291
Créances reçues par legs ou donations			-	-
Autres	112 757		112 757	80 917
Valeurs mobilières de placement	250 000		250 000	150 117
Disponibilités	1 089 001		1 089 001	1 289 250
Charges constatées d'avance	24 317		24 317	27 852
Total II	1 515 129	23 035	1 492 094	1 565 426
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	8 613 838	4 022 922	4 590 916	4 582 189

BILAN PASSIF AU 31/08/2025

PASSIF	31/08/2025	31/08/2024
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>	673 200	673 200
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>	18 539	18 539
Autres		
Report à nouveau	1 158 078	1 080 228
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	136 028	77 850
Situation nette (sous-total)	1 985 845	1 849 816
<i>Fonds propres consommables</i>		
Subventions d'investissement	754 012	791 484
Provisions réglementées		
Total I	2 739 857	2 641 300
FONDS REPORTES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>		
Total II	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	60 200	
Provisions pour charges		
Total III	60 200	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 654 918	1 733 644
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 144	149 638
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
Dettes fiscales et sociales	26 312	28 569
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 781	8 046
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	23 705	20 992
Total IV	1 790 859	1 940 888
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 590 916	4 582 189

15

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

COMPTE DE RESULTAT	31/08/2025	31/08/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
<i>Ventes de biens</i>	7 805	8 426
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>	1 137 458	1 033 919
<i>dont parrainages</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	780 334	753 449
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>	5 095	6 231
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>	-	1 782
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	36 041	38 675
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		19 865
Total I	1 966 733	1 862 346
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	11 554	17 146
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 036 386	1 024 673
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	41 882	32 886
Salaires et traitements	411 058	419 194
Charges sociales	120 747	124 503
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	275 566	193 483
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 303	5 313
Total II	1 900 496	1 817 197
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	66 237	45 149

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

COMPTE DE RESULTAT		31/08/2025	31/08/2024
PRODUITS FINANCIERS			
<i>De participations</i>			
<i>D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>			
Autres intérêts et produits assimilés		12 516	15 595
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges</i>			
<i>Différences positives de change</i>			
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>			
Total III		12 516	15 595
CHARGES FINANCIERES			
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>			
<i>Intérêts et charges assimilées</i>		16 754	17 318
<i>Différences négatives de change</i>			
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>			
Total IV		16 754	17 318
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)		- 4 238	- 1 724
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		61 998	43 426
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
<i>Sur opérations de gestion</i>		9 520	3 355
<i>Sur opérations en capital</i>		80 280	63 382
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges</i>			
Total V		89 800	66 737
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
<i>Sur opérations de gestion</i>			277
<i>Sur opérations en capital</i>		15 770	
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>			32 035
Total VI		15 770	32 312
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		74 030	34 424
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)		2 069 049	1 944 678
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 933 020	1 866 828
5 - EXCEDENT OU DEFICIT		136 028	77 850
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
<i>Dons en nature</i>			
<i>Prestations en nature</i>			
<i>Bénévolat</i>			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
<i>Secours en nature</i>			
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>			
<i>Prestations en nature</i>			
<i>Personnel bénévole</i>			
TOTAL			

SOMMAIRE DE L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I. INFORMATIONS GENERALES

- 1) Identification de l'OGEC, objet social, activités, moyens mis en œuvre
- 2) Faits marquants de l'exercice
- 3) Evénements postérieurs à la clôture
- 4) Bénévolat

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1) Durée et dates de l'exercice comptable
- 2) Référentiel comptable
- 3) Dérogations aux principes et méthodes comptables
- 4) Changements comptables

III. NOTES SUR LE BILAN

- 1) Immobilisations incorporelles et corporelles
- 2) Dépréciation d'éléments d'actif
- 3) Echéance des créances et des dettes
- 4) Fonds propres
- 5) Subventions d'investissement
- 6) Provisions

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- 1) Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations
- 2) Informations sur les concours publics et les subventions
- 3) Ventilation du chiffre d'affaires
- 4) Effectif employé pendant l'exercice
- 5) Honoraires des commissaires aux comptes
- 6) Rémunérations
- 7) Rattachement des charges et des produits à l'exercice
- 8) Charges et produits exceptionnels

TABLEAUX (en complément des notes sur le bilan et le compte de résultat)

TABLEAU I	Tableau des mouvements des immobilisations
TABLEAU II	Tableau des mouvements des amortissements
TABLEAU III	Etat des Echéances des Créances et des Dettes et Sûreté Réelles Consenties
TABLEAU IV	Etat des échéances des créances et des dettes et sûretés réelles consenties
TABLEAU V	Tableau de variation des fonds propres
TABLEAU VI	Tableau de suivi des subventions d'investissement
TABLEAU VII	Tableau de détail des concours publics et subventions

I. INFORMATIONS GENERALES

1) **Identification de l'OGEC, objet social, activités, moyens mis en œuvre :**

Identification : OGEC SAINT JOSEPH

24 Av. Etienne Soulié
12200 VILLEFRANCHE DE ROUERQUE
Créé le 02 Août 1984

Objet social :

L'OGEC a pour objet, dans le respect du droit français, d'une part, du statut de l'enseignement catholique en France, des décisions du Comité National de l'Enseignement Catholique, des accords conclus en son sein d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissement d'enseignement fondés par l'autorité canonique compétente.

Conformément à l'article 134 du statut de l'Enseignement Catholique, l'organisme de gestion a la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale d'un ou plusieurs établissements ; il l'exerce conformément aux projets de l'école, aux orientations de l'autorité de tutelle et aux textes internes à l'Enseignement catholique. Il contribue à assurer la mise en œuvre matérielle du projet éducatif. Il est l'employeur des personnels de droit privé

L'OGEC peut se livrer à toute activité de gestion se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes leurs formes et d'une manière générale se livrer à toute activité en lien avec son objet principal.

L'OGEC peut passer convention avec l'Etat, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son objet.

L'OGEC peut acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir jouissance.

Activités :

Enseignement secondaire : collège, lycée général, lycée technologique et lycée professionnel.

Restauration scolaire
Etude surveillée
Internat

Moyens mis en œuvre :

Personnel enseignant mis à disposition par l'Etat : 55
Personnel salarié OGEC : 13.17
Locaux scolaires 6 000m2 appartenant à l'Association du Rouergue

2) **Faits marquants de l'exercice :**

L'OGEC a été assigné au conseil des prud'hommes en date du 5 mai 2025, le dossier est en cour et par mesure de prudence une provision de 60 200€ a été faite au bilan

3) **Evènements postérieurs à la clôture :**

Il n'y a pas eu d'évènements majeurs post-clôture.

4) **Bénévolat :**

Le bénévolat au sein de l'établissement n'est pas significatif et donc pas valorisé.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) **Durée et dates de l'exercice comptable :**

L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

2) **Référentiel comptable :**

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août N ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2023) définie et publiée par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

3) **Dérogations aux principes et méthodes comptables :**

Néant

4) **Changements comptables :**

Aucun changement comptable n'est intervenu sur l'exercice.

L'Autorité des Normes Comptables a adopté le 11 mars 2022 deux nouveaux textes : le règlement N°2022-01 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général et le règlement N°2022-02 modifiant le règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018, qui ont été homologués par arrêté du 13 décembre 2022 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2022. Les nouvelles dispositions réglementaires ont été appliquées pour la première fois aux comptes de l'exercice 2022/2023 clos au 31 août 2023. Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation, qui concernent les ventes de prestations de services, les concours publics et les subventions d'exploitation.

III. NOTES SUR LE BILAN :

1) **Immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Un tableau des mouvements des immobilisations est joint (TABLEAU I).

Les amortissements pour dépréciation sont pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de

prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels,

Les comptes annuels de l'Association sont adaptés aux dispositions du règlement comptable en date du 16 février 1999, homologué par arrêté publié au JO en date du 8 avril 1999,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques,

Seules sont exprimées les informations significatives,

Il a été tenu compte des dispositions particulières du plan comptable associatif,

Les taux d'amortissement suivants ont été retenus :

- Constructions	2,5% à 10%
- Logiciels informatiques	33 %
- Installations générales, Aménagements divers	4% à 20%
- Matériel de transports	20%
- Matériel de bureau et Matériel Informatique	10% à 33%
- Mobilier	10% et 20%

Un tableau des mouvements des amortissements est joint (cf. TABLEAU II).

2) Dépréciations d'éléments d'actif :

La dépréciation pour clients douteux correspond au solde du montant des créances cédées à la société de recouvrement à la fin de l'exercice comptable.

Un tableau des mouvements des dépréciations est joint (TABLEAU III).

3) Echéance des créances et des dettes :

Un état des créances et des dettes ventilées par échéance est joint (TABLEAU IV).

Les créances sont ventilées en 2 catégories (moins d'un an et plus d'un an) tandis que les dettes sont ventilées en 3 catégories (moins d'un an ; d'un an à cinq ans ; plus de 5 ans) en application du plan comptable général (art. 833-9 pour l'état des échéances des créances et art. 833-13 pour les dettes).

4) Fonds propres :

Un tableau de variation des fonds propres est joint (TABLEAU V).

5) Subventions d'investissement :

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations

ET

amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Un tableau de suivi des subventions d'investissements est joint (TABLEAU VI).

6) Provisions :

Une provision pour client douteux a été passée pour 23 035.24€.

La provision pour indemnité de départ à la retraite n'a pas été comptabilisée. Son montant est 87 793€ au 31.08.2025. Le calcul est basé selon l'accord salarial du 11 avril 2022 :

< 5 ans	0,50 mois
>= 5 ans et < 10	1 mois
>= 10 ans et < 15	1,50 mois
>= 15 ans et < 20	2 mois
>= 20 ans et < 25	2,50 mois
>= 25 ans et < 30	3 mois
>= 30 ans et < 35	3,50 mois
>= 35	4 mois

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

1) Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations :

- Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'appel de cotisation.
- L'OGEC collecte les cotisations de l'Apel auprès des familles et les lui reverse. Les cotisations collectées sont inscrites en produits et les cotisations reversées en charges.

2) Information sur les concours publics et les subventions :

L'OGEC fournit une information sur les montants des concours publics et les subventions qui lui ont été octroyés

Tableau de détail des concours publics et subventions est joint (TABLEAU VII).

Depuis la modification du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif par le règlement ANC N°2022-02 du 11 mars 2022, la définition des concours publics figurant à l'article 142-9 a été revue, pour tenir compte des évolutions du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Art. 142-9 : Les concours publics sont des contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

Ce changement de réglementation comptable a été exposé supra au § II. 4).

3) Ventilation du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires correspond au total des comptes 70.

4) Effectif employé pendant l'exercice :

L'effectif salarié moyen pondéré de l'exercice est de 13.17 soit :

Effectif employé : 9.07

Effectif agent de maîtrise et cadre : 4.10

5) Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 100€.

6) Rémunérations :

Le montant total des « rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature » n'est pas ici renseigné car il tendrait à donner une information individuelle

7) Rattachement des charges et des produits à l'exercice :

Charges constatées d'avances :

Taxe foncières	4 308 €
Livres, fournitures	16 094 €
Frais de fonctionnement	3 915 €
Total charges constatées d'avances	24 317 €

Produits constatés d'avances :

Subvention sport	10 617 €
Droit d'inscription	8 415 €
Subvention Equipement Seconde PRO	4 673 €
Total produits constatés d'avances	23 705€

Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes attachées	75 144 €
Dettes fiscales et sociales	37 093 €
Total charges à payer	112 237 €

Produits à recevoir

Néant

8) Charges et produits exceptionnels :

Charges exceptionnelles :

Charges exceptionnelles sur opération de gestion : néant

Cessions éléments d'actifs : 15 770 €

Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : néant

Produits exceptionnels :

Produits de cessions d'éléments d'actifs : 16 454 €

Produits exceptionnels sur opération de gestion : 9 520 €

Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice : 63 826€

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations (acquisitions et apports)	Augmentations (par réévaluation)	Diminutions (cessions et mises au rebut)	Virements de poste à poste	Valeur d'origine des immobilisations réévaluées
I N C O R P O R E L L E S	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
	TOTAL I						
C O R P O R E L L E S	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui	5 038 558 €	26 047 €		16 454 €	5 048 151 €
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		316 757 €	11 425 €			328 182 €
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements	1 062 521 €	206 516 €			1 269 037 €
		Matériel de transport	5 500 €				5 500 €
		Matériel de bureau et informatique	129 019 €	3 220 €			132 239 €
		Mobilier	247 642 €	3 499 €			251 142 €
		Cheptel et immobilisations corporelles diverses	- €				- €
	Immobilisations corporelles en cours		23 958 €	3 362 €		23 958 €	3 362 €
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
	Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés						
	TOTAL II		6 823 956 €	254 068 €	- €	40 412 €	7 037 612 €
F I N A N C I E R E S	Participations et créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières		1 047 €	60 050 €			61 097 €
	TOTAL III		1 047 €	60 050 €	- €	- €	61 097 €
TOTAL GENERAL (I + II + III)			6 825 003 €	314 118 €	- €	40 412 €	7 098 709 €

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (TABLEAU II)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Virements de poste à poste	Amortissements supplémentaires sur immobilisations réévaluées
I N C O R P O R E L L E S	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL I					
C O R P O R E L L E S	Agencements et aménagements de terrains					
	Constructions	Sur sol propre				- €
		Sur sol d'autrui	2 618 536 €	122 966 €	16 454 €	2 725 048 €
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		275 547 €	11 455 €		287 001 €
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements	575 710 €	61 532 €		637 242 €
		Matériel de transport	5 500 €			5 500 €
		Matériel de bureau et informatique	107 161 €	7 732 €		114 892 €
		Mobilier	225 787 €	4 416 €		230 203 €
		Cheptel et immobilisations corporelles diverses	- €			- €
	TOTAL II		3 808 240 €	208 101 €	16 454 €	- €
	TOTAL GENERAL (I + II)		3 808 240 €	208 101 €	16 454 €	- €

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF (TABLEAU III)

OBJET DES DEPRECIATIONS			Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
D E P R E C I A T I O N S	Immobilisations	• Incorporelles				0
		• Corporelles				0
		• Financières				0
	Stocks et en-cours					0
	Créances clients et usagers (familles, élèves)		13 235 €	23 035 €	13 235 €	23 035 €
	Autres créances					- €
	Valeurs mobilières de placement					- €
	TOTAL		13 235 €	23 035 €	13 235 €	23 035 €

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES ET SÛRETÉS RÉELLES CONSENTIES (TABLEAU IV)

CREANCES	MONTANT brut à la clôture de	ECHEANCE	
		≤ 1 an	> 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	60 000 €		60 000 €
Autres créances	1 097 €	1 097 €	
Sous-total créances de l'actif immobilisé	61 097 €	1 097 €	60 000 €
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	38 927 €	38 927 €	
Créances reçues par legs et donations			
Créances sociales et fiscales	73 462 €	73 462 €	
Autres créances (à détailler si besoin)	39 421 €	39 421 €	
Sous-total créances de l'actif circulant	151 811 €	151 811 €	- €
TOTAL CREANCES	212 908 €	152 908 €	60 000 €

DETTES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE			Montant des SÛRETÉS RÉELLES consenties (en €)
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 654 918 €	79 463 €	325 395 €	1 250 060 €	
Emprunts et dettes financières divers					
Sous-total dettes financières	1 654 918 €	79 463 €	325 395 €	1 250 060 €	
Dettes fournisseurs	74 892 €	74 892 €			
Dettes des legs et donations					
Dettes fiscales et sociales	26 312 €	26 312 €			
Dettes sur immobilisations					
Autres dettes	10 781 €	10 781 €			
Sous-total autres dettes	111 985 €	111 985 €	- €	- €	- €
TOTAL DETTES	1 766 903 €	191 448 €	325 395 €	1 250 060 €	- €

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES (TABLEAU V)

Variation des fonds propres	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant à la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	673 200 €				673 200 €
Fonds propres statutaires					- €
Fonds propres complémentaires					- €
Fonds propres avec droit de reprise					- €
Fonds propres statutaires					- €
Fonds propres complémentaires					- €
Ecart de réévaluation					- €
Réserves					- €
Réserves statutaires ou contractuelles					- €
Réserves pour projet de l'entité	18 539 €				18 539 €
	- €				- €
Report à nouveau	1 080 228 €	77 850 €			1 158 078 €
Excédent ou déficit de l'exercice	77 850 €	77 850 €	136 028 €		136 028 €
Situation nette (sous-total)	1 849 817 €	- €	136 028 €	- €	1 985 845 €
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	791 484 €		26 354 €	63 826 €	754 012 €
Provisions réglementées					
TOTAL DES FONDS PROPRES	2 641 301 €	- €	162 382 €	63 826 €	2 739 857 €

TABLEAUX DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (TABLEAUX VI)

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Montant nominal	1 695 474 €	26 354 €	35 222 €	1 686 605 €
Quote-part virée au résultat	903 990 €	63 826 €	35 222 €	932 593 €
Montant net figurant au passif du bilan	791 484 €	37 472 €	- €	754 012 €

TABLEAU DE DETAIL DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS (TABLEAU VII)

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)		Exercice N	Exercice N-1
Aides à l'emploi			
Forfaits d'externat			
dont forfait Etat		350 996 €	326 495 €
dont forfait Région		168 728 €	171 494 €
dont forfait Département		202 946 €	204 149 €
dont forfait Communes et groupements de communes			
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole			
Autres concours publics			
Sous-total concours publics		722 671 €	702 138 €
Subventions État		5 266 €	389 €
Crédit Pédagogique			
Subventions Régions			
Subventions Départements		44 869 €	44 222 €
Voyages, Sport et Informatique			
Subventions Communes et groupements de communes			
Autres subventions d'exploitation			
dont solde de la taxe d'apprentissage (affecté au fonctionnement)		7 508 €	6 700 €
dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)			
dont ... (à détailler)			
Report de subventions			
Sous-total subventions d'exploitation		57 643 €	51 311 €
Total concours publics et subventions d'exploitation		780 314 €	753 449 €

	Exercice 2024/2025			Exercice 2021/2022		
	Montant	Rubrique du compte de résultat	Compte dans la nomenclature 2023	Montant	Rubrique du compte de résultat	Compte dans la nomenclature 2023
Reclassement ayant une incidence sur la présentation du compte de résultat						
Financement des formations par apprentissage par les OPCO (NPEC, frais annexes, équipement pédagogique, mobilité internationale)	18 000 €	ventes prestations de services	prestations de services apprentissage (7062)	25 000 €	concours publics et subventions d'exploitation	concours publics (7341 ; 7343 ; 7344 ; 73451)
Reclassement sans incidence sur la présentation du compte de résultat						
Solde de la taxe d'apprentissage affecté au fonctionnement	5 031 €	concours publics et subventions d'exploitation	subventions (7482)	3 942 €	concours publics et subventions d'exploitation	concours publics (7331))